FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE - AVIS DE CONCOURS

Direction générale du travail Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction de l'administration générale et de la modernisation des services

Sous-direction des ressources humaines

Bureau RH 4
chargé des corps communs
et des contractuels et,
pour l'administration centrale,
de la gestion des effectifs
et des rémunérations

Arrêté du 13 mars 2013 portant nomination à la sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail à la direction générale du travail

NOR: ETSO1381303A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret nº 90-665 du 30 juillet 1990 modifié relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ;

Vu le décret nº 93-57 du 15 janvier 1993 relatif à l'organisation de l'administration centrale;

Vu le décret nº 2006-1033 du 22 août 2006 relatif à la création de la direction générale du travail;

Vu le décret nº 2012-774 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Vu l'arrêté du 22 août 2006 modifié relatif à l'organisation de la direction générale du travail ; Sur proposition du directeur général du travail,

Arrête:

Article 1er

Mme LAFFONT-FAUST (Isabelle), directrice du travail, est nommée adjointe à la sous-directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail à la direction générale du travail à compter du 18 février 2013.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services et le directeur général du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 13 mars 2013.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services, J. Blondel